

Actions de qualification et de requalification des salariés et des demandeurs d'emploi

Article 3.3

Opérations programmées

ILLETTRISME 2013

Favoriser l'accès des salariés à des actions de formation contribuant à la lutte contre l'illettrisme.

28 mars 2014

Convention-cadre du 12 février 2013 – ILLETTRISME

Organisme bénéficiaire	Montant programmé le 28 mars 2014
AFDAS	5 531 €
AGEFOS PME	1 985 799 €
FAFIH	25 565 €
FAFSEA	116 440 €
FAF TT	255 302 €
FORCO	524 036 €
INTERGROS	168 836 €
OPCAIM	1 409 727 €
OPCALIA	1 435 934 €
OPCALIM	676 688 €
OPCA PL	240 947 €
OPCA TRANSPORTS	147 840 €
UNIFAF	2 808 106 €
UNIFORMATION	1 287 273 €
FONGECIF BRETAGNE	70 175 €
FONGECIF FRANCHE COMTE	5 393 €
FONGECIF NPDC	60 073 €
TOTAL	11 223 667 €

Ces budgets concernent la maquette financière 2013 de la Convention cadre du 12 Février 2013.

11, rue Scribe 75009 Paris ■ Tél.: 01 81 69 01 40 ■ Fax : 01 81 69 01 42 ■ e-mail : accueil@fpspp.org
 Association Loi 1901. Agrément ministériel paru au J. O. du 16 mars 2010 - Siret : 480 468 107 000 28 - NACE : 9499Z

FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

Résumé

Dans le contexte économique actuel, l'évolution professionnelle et/ou le maintien dans l'emploi sont incertains. L'enjeu est donc de donner aux salariés les moyens de sécuriser leurs parcours professionnels et la première marche vers « l'autonomie professionnelle » est l'acquisition des savoirs de base visant à lutter contre l'illettrisme.

Malgré un niveau d'instruction habituellement élevé dans les secteurs d'intervention de l'AFDAS, il n'en demeure pas moins qu'il existe des cas d'illettrisme notamment dans les secteurs des Loisirs (Agents de Loisirs, de restaurations, entretien des parcs, personnel d'hôtellerie,), de la Distribution Directe (distributeurs), du portage dans la Presse, de la Distribution dans l'Édition ou encore de l'affichage publicitaire. De plus, les secteurs de l'audiovisuel et du spectacle vivant emploient beaucoup d'autodidactes n'ayant pas forcément les connaissances de base.

Par ailleurs, les instances paritaires de l'AFDAS ont souhaité que l'institution soit signataire, en 2011, de la Charte des bonnes pratiques pour le développement des actions de lutte contre l'illettrisme proposée par l'ANLCl.

Résultats attendus

Nombre de participants total : 107

Nombre de participants de bas niveaux de qualification (niveau V et infra) : 107

Nombre de participants de moins de 30 ans : aucun

Nombre de participants seniors : 47

Nombre de participants issus de TPE : 33

Durée moyenne d'une action de formation : 80 heures.

AGEFOS PME

*Convention-cadre du 12 février 2013
ILLETTRISME*

FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

Résumé

Dans le cadre de la présente opération, AGEFOS PME souhaite mettre en place un plan d'action d'envergure pour contribuer à la sécurisation des parcours professionnels des salariés les plus fragilisés ne maîtrisant pas les savoirs généraux et appliqués de degrés 1 et 2 tels que définis dans le Référentiel des Compétences Clés en Situation Professionnelle (RCCSP) de l'ANLCI.

Ainsi, c'est en s'appuyant sur ses expériences précédentes et dans la continuité du projet initié dans le cadre de l'appel à projets « Socle commun de connaissances et de compétences » lancé en 2010 qu'AGEFOS se positionne sur ce nouvel appel à projet « Illettrisme 2013 », son objectif étant de permettre l'augmentation du nombre de salariés maîtrisant les compétences de degrés 1 et 2 dans tous les contextes professionnels.

Le phasage prévu pour cette opération est le suivant :

- information et sensibilisation des acteurs : branches professionnelles, entreprises, salariés, partenaires techniques et institutionnels, aux plans national et territorial;
- mise en œuvre des actions de formation;
- pilotage, coordination et évaluation de l'ensemble du projet.

Résultats attendus

Nombre de participants total : 3 817

Nombre de participants de bas niveaux de qualification (niveau V et infra) : 3 703

Nombre de participants de moins de 30 ans : 787

Nombre de participants seniors : 1 529

Nombre de participants issus de TPE : 1 205

Durée moyenne d'une action de formation : 40 heures.

FAFIH

*Convention-cadre du 12 février 2013
ILLETTRISME*

FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

Résumé

Les partenaires sociaux du FAFIH ont décidé, depuis 2009 déjà, d'intégrer les actions de formation luttant contre l'illettrisme dans leurs priorités. Dans le cadre d'un accord avec l'ANLCI, le FAFIH s'est fixé à moyen terme plusieurs priorités :

- informer les entreprises des moyens pour accompagner les publics salariés concernés par cette situation d'illettrisme,
- améliorer la réponse en matière d'offre de formation,
- intégrer dans les parcours de formation validés par des certificats de qualification professionnelle du secteur, des modalités de positionnement à l'entrée des parcours à partir d'une plateforme dédiée.

Sur l'exercice 2013, le FAFIH souhaite accompagner 200 nouveaux bénéficiaires, prioritairement issus des TPE, de bas niveaux de qualification, de moins de 30 ans ou séniors.

Pour réaliser cet objectif, le FAFIH s'appuiera sur ses réseaux d'entreprises et d'organismes de formation en organisant l'information de proximité et l'utilisation de sa plate forme compétences clés.

L'ensemble des moyens développés sera communiqué à OPCALIA qui représente le FAFIH dans les DOM-TOM, pour offrir ainsi à l'ensemble des entreprises, salariés et organismes de formation partenaires du secteur, les moyens de concourir à la réduction du nombre de salariés en situation d'illettrisme.

Résultats attendus

Nombre de participants total : 214

Nombre de participants de bas niveaux de qualification (niveau V et infra) : 214

Nombre de participants de moins de 30 ans : 32

Nombre de participants seniors : 75

Nombre de participants issus de TPE : 61

Durée moyenne d'une action de formation : 70 heures

FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

Résumé

Le positionnement de l'OPCA sur cet appel à projet s'inscrit dans une logique de continuité de prise en charge du FPSPP des actions de lutte contre l'illettrisme réalisées dans les DOM en début de 2012, via le projet DOM Illettrisme.

Dans un contexte d'évolution constante des métiers de l'agriculture, l'accumulation de retards et de déficiences dans la maîtrise des connaissances de base pénalise lourdement les salariés tant sur le plan professionnel que dans leur vie quotidienne.

Ainsi, le FAFSEA a pour objectif de former 675 bénéficiaires tous en situation de fragilité professionnelle, pour leur permettre d'acquérir les connaissances de base transférables afin de favoriser leur accès à la formation professionnelle et à leur évolution professionnelle. Ces formations s'inscriront dans les niveaux 1 et 2 du référentiel de l'ANLCI avec qui le FAFSEA travaille en étroite collaboration.

Résultats attendus

Nombre de participants total : 675

Nombre de participants de bas niveaux de qualification (niveau V et infra) : 675

Nombre de participants de moins de 30 ans : 252

Nombre de participants seniors : 150

Nombre de participants issus de TPE : 220

Durée moyenne d'une action de formation : 80 heures pour les savoirs généraux et 28 heures pour les savoirs appliqués

FAF TT

*Convention-cadre du 12 février 2013
ILLETTRISME*

FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

Résumé

L'accompagnement des publics en situation d'illettrisme constitue un axe de la politique de la branche du travail temporaire. Les salariés intérimaires sont amenés à changer régulièrement de contexte professionnel et d'entreprise. Ils doivent faire face aux évolutions d'organisation qui imposent d'ajuster leurs savoirs et leurs savoirs faire aux pratiques des entreprises. Pour y parvenir, il leur est nécessaire de mobiliser les connaissances de base. Lire, écrire, calculer, communiquer, comprendre, se repérer dans le temps et dans l'espace : toutes ces compétences sont essentielles dans leur activité professionnelle. Par le biais du projet « Illettrisme 2013 », le FAF TT vise à accompagner 526 salariés intérimaires de niveau V et infra, dont 68 issus des TPE.

Résultats attendus

Nombre de participants : 526
Nombre de participants de bas niveaux de qualification : 526
Nombre de jeunes de moins de 26 ans : 448
Nombre de salariés issus des TPE : 68
Durée moyenne d'une action de formation : 90h

FORCO

Convention-cadre du 12 février 2013
ILLETTRISME

FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

Résumé

L'objectif de l'opération est d'appuyer de façon spécifique les actions de lutte contre l'illettrisme.

Le FORCO souhaite ainsi contribuer à la sécurisation des parcours professionnels des salariés de bas niveau de qualification et par conséquent leur permettre d'acquérir une maîtrise suffisante des savoirs généraux, à savoir : la lecture, l'écriture, le calcul et le repérage dans l'espace et le temps.

Cette opération s'inscrit dans la continuité des actions menées ces trois dernières années consacrées à la sensibilisation et à l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences de lutte contre l'illettrisme ; tout en adaptant les modalités de mise en œuvre et en développant de nouvelles innovations relatives au positionnement et à la pédagogie de besoins de formation en illettrisme.

Résultats attendus

Nombre de participants : 800

Nombre de participants de bas niveaux de qualification : 800

Nombre de participants de moins de 26 ans : 200

Nombre de participants seniors : 170

Nombre de participants issus de TPE/PME : 240

Durée moyenne d'une action de formation : 105 heures

INTERGROS

*Convention-cadre du 12 février 2013
ILLETTRISME*

FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

Résumé

Le projet d'INTERGROS vise à développer l'accès à la formation des opérateurs logistiques confrontés à des difficultés d'adaptation et d'évolution dans leur pratique professionnelle en raison de leurs besoins en termes de maîtrise de savoirs de base (lecture des consignes de sécurité, la compréhension orale pour utiliser le système vocal de préparation de commande...). L'opération s'inscrit dans la continuité de l'opération Socle 2010 et s'organise sur la base de la démarche construite en partenariat avec l'ANLCI et le ministère de l'éducation nationale « Développer les compétences clés dans la fonction logistique ». Parmi les modules déclinés dans le cadre de cette démarche, deux répondent aux besoins des publics positionnés en dessous des degrés 1 et 2 du RCCSP et cinq répondent aux publics positionnés au degré 2 du RCCSP.

Résultats attendus

Nombre de participants : 500
Nombre de participants de bas niveaux de qualification : 350
Nombre de jeunes de moins de 30 ans : 75
Nombre de seniors : 300
Nombre de salariés issus des TPE : 75
Durée moyenne d'une action de formation : 47 heures.

OPCAIM

Convention-cadre du 12 février 2013
ILLETTRISME

FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

Résumé

L'OPCAIM porte depuis 2010 une opération Socle de compétences. Sur l'ensemble des stages financés dans le cadre de cette opération, 13% représentent des actions de lutte contre l'illettrisme.

Le contexte global du secteur de la métallurgie se caractérise par l'impact sans précédent de la crise économique depuis 2008. Plusieurs constats motivent aujourd'hui la candidature de l'OPCAIM sur cet appel à projet :

- Même en situation de crise, les entreprises industrielles rencontrent des difficultés pour recruter du personnel sur certains métiers en tension.
- De nombreuses personnes, souvent jeunes, sorties du système scolaire, sans qualification ou ayant une qualification professionnelle ne relevant pas du secteur industriel sont disponibles sur le marché de travail.
- 12% des salariés de la métallurgie sont considérés illettrés. La branche se situe ainsi parmi les 3 branches les plus touchées par ce phénomène. Ainsi, sur les 1,831 million de salariés de la branche, 219 000 sont illettrés sachant que l'illettrisme concerne principalement les ouvriers de production et les ouvriers spécialisés et que cette population représente 52% des salariés de la branche.
- Les changements sont de plus en plus nombreux et rapides au sein des entreprises, stimulés par l'informatique, les besoins croissants de certification (qualité, sécurité...), l'internationalisation. L'écrit et l'utilisation des outils de bureautique se systématisent sur tous les postes.

Résultats attendus

Nombre de participants total : 7 142

Nombre de participants de bas niveaux de qualification (niveau V et infra) : 5 659

Nombre de participants de moins de 30 ans : 749

Nombre de participants seniors : 4 965

Nombre de participants issus de TPE : 2 385

Durée moyenne d'une action de formation : 27 heures.

FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

Résumé

OPCALIA s'engage depuis 2006 dans la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences de base. En 2009, OPCALIA a lancé la démarche « 1001 Lettres ». Cette démarche s'est construite parallèlement au déploiement des actions nationales d'OPCALIA en réponse aux appels à projet successifs du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) « Socle 2010-2012 » et « Illettrisme dans les DOM 2011-2013 ».

L'amalgame entre illettré, analphabète et FLE est régulier. Le présent projet est entièrement tourné vers la lutte contre l'illettrisme. OPCALIA souhaite favoriser l'accès à la formation des salariés en situation d'illettrisme. En s'appuyant sur une méthodologie ayant fait ses preuves, l'objectif est de contribuer au maintien dans l'emploi des publics les plus fragiles dans un contexte socio-économique sous tension. Son engagement s'orientera principalement autour de l'accompagnement de publics prioritaires, du soutien aux TPE et aux DOM.

Résultats attendus

Nombre de participants total : 2 039

Nombre de participants de bas niveaux de qualification (niveau V et infra) : 1 733

Nombre de participants de moins de 30 ans : 484

Nombre de participants seniors : 815

Nombre de participants issus de TPE : 408

Durée moyenne d'une action de formation : 80 heures

OPCALIM

*Convention-cadre du 12 février 2013
ILLETTRISME*

FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

Résumé

Le projet d'OPCALIM s'inscrit dans la continuité des actions engagées depuis 1990 pour l'acquisition des savoirs fondamentaux. L'opération traduit la volonté du secteur des industries alimentaires de contribuer à la sécurisation des parcours professionnels des publics menacés par les évolutions importantes que connaissent les entreprises. Ainsi, par le biais de ce projet, OPCALIM souhaite accompagner le parcours de 410 salariés de niveau d'instruction V et infra, et plus spécifiquement celles qui n'ont pas été en mesure d'accéder aux parcours CQP, ou qui n'ont pas acquis les compétences nécessaires à l'évolution de l'organisation du travail dans leur entreprise du fait de leurs carences en savoirs fondamentaux (postes polyvalents, informatisation des postes, normes de sécurité...). Parmi les 410 participants, OPCALIM vise 40 participants issus de TPE.

Résultats attendus

Nombre de participants total : 410
Nombre de participants de bas niveaux de qualification (niveau V et infra) : 383
Nombre de participants de moins de 26 ans : 8
Nombre de participants seniors : 197
Nombre de participants issus de TPE : 40

OPCA PL

*Convention-cadre du 12 février 2013
ILLETTRISME*

FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

Résumé

Le secteur de l'Hospitalisation Privée est fortement impliqué dans la lutte contre l'illettrisme : 1 700 personnes positionnées entre 2005 et 2012 dans le cadre de la démarche de professionnalisation. L'objectif de l'opération est d'appuyer de façon spécifique les actions de lutte contre l'illettrisme pour les salariés des entreprises de cette branche. Le projet présenté par l'OPCA PL s'inscrit dans la continuité de l'AAP Socle de 2010.

Par ce projet triennal, l'OPCA PL souhaite ainsi remettre en confiance les salariés face à l'accès aux savoirs et encourager l'accès à la qualification ; garantir un maintien dans l'emploi à l'ensemble des salariés y compris lors des restructurations des entreprises ; développer leur employabilité par le développement de compétences clés (savoirs de base + savoirs appliqués) et leur autonomie vis-à-vis des évolutions techniques d'information ; et enfin permettre à des salariés d'accéder à une promotion interne.

Résultats attendus

Nombre de participants : 238
Nombre de participants de bas niveaux de qualification: 238
Nombre de moins de 30 ans : 65
Nombre de seniors : 85
Nombre de participants issus de TPE : 20
Durée moyenne d'une action de formation : 210 heures.

OPCA TRANSPORTS

*Convention-cadre du 12 février 2013
ILLETTRISME*

FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

Résumé

L'objectif de l'opération est d'appuyer de façon spécifique les actions de lutte contre l'illettrisme pour les salariés du secteur des transports.

L'OPCA TRANSPORTS souhaite ainsi contribuer à la sécurisation des parcours professionnels des salariés de bas niveau de qualification et par conséquent leur permettre d'acquérir une maîtrise suffisante des savoirs fondamentaux : la lecture, l'écriture et le calcul.

Cette opération s'inscrit dans la continuité des actions menées depuis deux ans consacrées à la sensibilisation et à l'acquisition des connaissances et des compétences de base.

Résultats attendus

Nombre de participants : 314

Nombre de participants de bas niveaux de qualification : 251

Nombre de participants de moins de 26 ans : 3

Nombre de participants seniors : 97

Nombre de participants issus de TPE/PME : 94

Durée moyenne d'une action de formation : 40 heures

UNIFAF

*Convention-cadre du 12 février 2013
ILLETTRISME*

FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

Résumé

Dans le cadre de cette opération, UNIFAF a pour objectif le financement d'actions de formation à destination de salariés en situation d'illettrisme de niveau V et infra.

Cette opération est la suite logique d'un travail mené en amont par UNIFAF qui s'est engagé auprès de l'ANLCI en 2008 par la signature d'un accord-cadre.

Un travail de fond (enquête auprès des adhérents, visite au sein des établissements, entretien avec les salariés etc.) a été mené ; ce qui a abouti en 2012 à l'identification d'un socle de compétences de base de la Branche, limité au champ de la lutte contre l'illettrisme.

Le référentiel « Socle commun des compétences de base » sert de base à la définition des actions de formation qui seront menées dans le cadre de cette opération et prend bien en compte les degrés 1 et 2 du Référentiel des Compétences Clés en Situation Professionnelle (RCCSP) de l'ANLCI.

Résultats attendus

Nombre participants total : 2 330

Nombre de participants de bas niveaux de qualification (niveau V et infra) : 2 330

Nombre de participants de moins de 26 ans : 186

Nombre de participants seniors : 1 329

Nombre de participants issus de TPE/PME : 230

Durée moyenne d'une action de formation : 130 heures.

UNIFORMATION

*Convention-cadre du 12 février 2013
ILLETTRISME*

FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

Résumé

Dans cette opération, Uniformation vise 2 267 salariés en France métropolitaine et dans les DOM et souhaite développer la sensibilisation des branches sur la problématique de l'illettrisme.

Les métiers occupés dans ces branches sont principalement de bas niveaux de qualification avec un personnel dont le niveau d'instruction est faible (niveau V ou infra V).

Uniformation fixera ses priorités sur les salariés de bas niveau de qualification (niveau V et infra V), les jeunes de moins de 30 ans, les séniors de 45 ans et plus. Une attention particulière sera portée aux femmes qui, bien que moins touchées par l'illettrisme, partent moins en formation que les hommes.

L'accent est mis par le porteur sur les actions de repérage ainsi que la qualité de l'accompagnement des publics de faible niveau de qualification.

Résultats attendus

Nombre de participants total : 2 267

Nombre de participants de bas niveaux de qualification (niveau V et infra) : 2 267

Nombre de participants de moins de 30 ans : 227

Nombre de participants seniors : 1 133

Nombre de participants issus de TPE/PME : 691

FONGECIF BRETAGNE

*Convention-cadre du 12 février 2013
ILLETTRISME*

FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

Résumé

Le projet du Fongecif Bretagne vise à sécuriser les parcours professionnels des salariés les plus fragilisés et de développer les actions de formation et d'accompagnement permettant de lutter de façon ciblée contre les situations d'illettrisme. Conformément à l'appel à projet, le Fongecif Bretagne souhaite donner la priorité aux salariés issus des TPE et d'augmenter ainsi de manière significative le nombre de demandes de ces salariés, dans le but d'atteindre 40% de la demande totale.

Résultats attendus

Nombre de participants : 73
Nombre de participants de bas niveaux de qualification : 72
Nombre de jeunes de moins de 26 ans : 51
Nombre de salariés issus des TPE : 29
Durée moyenne d'une action de formation : 400 heures.

FONGECIF FRANCHE COMTE

Convention-cadre du 12 février 2013
ILLETTRISME

FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

Résumé

L'objectif de l'opération est d'initier pour le Fongecif Franche-Comté des actions de lutte contre l'illettrisme pour les salariés du territoire régional.

Par ce projet prévu sur deux ans, le Fongecif Franche-Comté souhaite tout d'abord intégrer les groupes de travail existant, développer un partenariat avec les organismes de formation spécialisés dans ce domaine. Ensuite, il souhaite déployer une stratégie de travail, en développant une communication adaptée auprès des acteurs locaux de l'illettrisme.

Résultats attendus

Nombre de participants : 10
Nombre de participants de bas niveaux de qualification: 10
Nombre de moins de 30 ans : 5
Nombre de seniors : 1
Nombre de participants issus de TPE : 3
Durée moyenne d'une action de formation : 300 heures.

FONGECIF NORD PAS DE CALAIS

*Convention-cadre du 12 février 2013
ILLETTRISME*

FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

Résumé

Le projet du Fongecif NPDC s'inscrit dans la continuité des actions engagées dans le cadre de l'opération Socle de 2010 et du Pacte Régional de continuité professionnelle. Il s'appuie sur le référentiel Socle de compétences pour la continuité professionnelle réalisé à partir du Référentiel de l'ANLCI et sur le réseau d'Organisme de Formation constitué dans le cadre l'expérimentation qui s'est achevée fin 2012.

Ainsi, le Fongecif s'engage sur des actions de formation répondant aux degrés 1 et 2 du RCCSP en ciblant prioritairement les salariés de niveau V et infra, les jeunes, les seniors et les salariés issus des TPE/PME, dont 50% issus des TPE.

Résultats attendus

Nombre de participants total : 90

Nombre de participants de bas niveaux de qualification (niveau V et infra) : 90

Nombre de participants de moins de 30 ans : 19

Nombre de participants seniors : 28

Nombre de participants issus de TPE : 45

Nombre d'heures moyen : 163 heures.